



PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE N° 2

Réunion téléphonique du Mercredi 29 Juillet 2020 à 9 heures 30

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, ROMIEN Sophie

Excusés : LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, RAFAILLAC Jackie

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2 – CALENDRIERS SENIORS 2020/2021

-  **Courriel du club de C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS en date du 27 juillet 2020**
A la lecture des éléments apportés par le club, la Commission émet un avis défavorable à la demande de changement de poule de l'équipe 1 évoluant en championnat Départemental 2 poule A.

-  **Courriel du club de l'AS LUYNES en date du 24 juillet 2020**
A la lecture des éléments apportés par le club, la Commission émet un avis défavorable à la demande de changement de poule de l'équipe 1 évoluant en championnat Départemental 3 poule B.

-  **Courriel de M. KNEZEVIC Erwan (responsable technique Saint Avertin Sports) en date du 24 juillet 2020**
Le courriel n'émanant pas de la boîte mail officiel du club, la Commission décide de classer ce courriel sans suite.

La Commission, sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours, diffuse les calendriers seniors D1 à D4 sur le site internet.

3 – CHAMPIONNATS JEUNES U18/U15/U13 ELITE – U17 – U12 :

Suite au PV du 16 juillet 2020, la Commission prend note des courriels suivants :

- ✚ **Championnat U17** (3 poules de 8 équipes) : 23 équipes retenues (PV du 16/07/2020)
 - Ajout de l'équipe d'AVOINE O. CHINON CINAIS 1 (courriel en date du 27 juillet 2020)
 - Retrait de l'équipe de RICHELAIJS JS 1 (courriel en date du 24 juillet 2020)
 - **1 place disponible** – faire acte de candidature par courriel **avant le 1^{er} septembre**

- ✚ **Championnat U18 Elite** (2 poules de 8 équipes) : 15 équipes retenues (PV du 16/07/2020)
 - Ajout de l'équipe de RICHELAIJS JS*entente 1 (courriel en date du 24 juillet 2020)
 - Retrait de l'équipe de LA RICHE RACING (courriel en date du 29 juillet 2020)
 - **1 place disponible** – faire acte de candidature par courriel **avant le 1^{er} septembre**

Rappel :

- ✚ **Championnat U12** (2 poules de 8 équipes) : 14 équipes retenues (PV du 16/07/2020)
 - **2 places disponibles** – faire acte de candidature par courriel **avant le 1^{er} septembre**

4 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES 2020/2021 sur FOOTCLUBS :

Si pré-engagement sur footclubs, les clubs doivent impérativement vérifier les terrains affectés sur les équipes.

Rappel : Si entente, le club leader doit engager l'équipe et noter l'entente dans la case Désidérata (jour et/ou horaire différent de la compétition et éventuelles précisions).

Seniors Départementale 5 :

- **Mardi 1^{er} Septembre 2020**

Seniors Coupe Marcel Bacou et Challenge D4/D5 :

- **Mardi 1^{er} Septembre 2020**

Rappel : les **équipes D4 et D5** engagées en Coupes départementales (Arrault ou Bacou) ne peuvent pas participer au Challenge D4 et D5.

Challenge D4/D5 : Un club a la possibilité d'engager plusieurs équipes (1 en D4 et plusieurs en D5). Dans ce cas, les équipes seront placées dans des poules différentes de première phase.

Féminines Adultes :

- **Mardi 1^{er} Septembre 2020**

Jeunes (U18/U15/U13 Brassage Masse – U11) :

- **Jeudi 10 Septembre 2020**

Jeunes Féminines :

- **Dimanche 20 Septembre 2020**

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Pierre TERCIER
Président de séance

Sophie DOMINEN
Secrétaire de séance